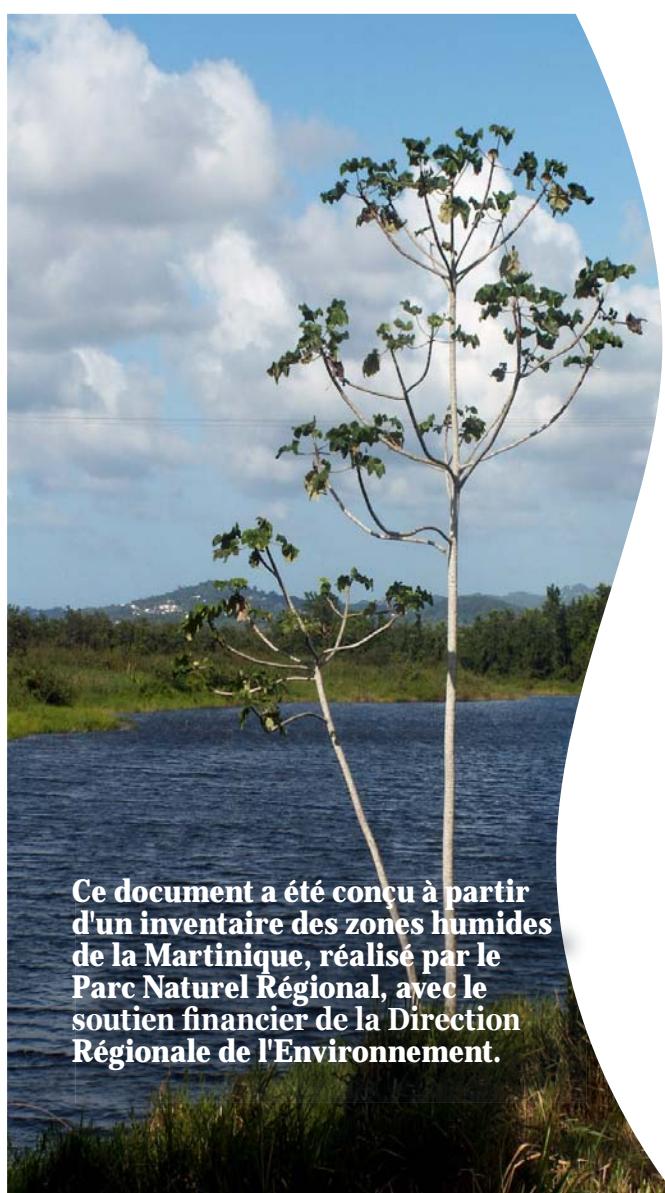


Les zones humides de la Martinique



Des ressources vitales en danger





**Ce document a été conçu à partir
d'un inventaire des zones humides
de la Martinique, réalisé par le
Parc Naturel Régional, avec le
soutien financier de la Direction
Régionale de l'Environnement.**

Les zones humides...

Qu'est ce que c'est ?

Les zones humides sont des régions intermédiaires entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, où l'eau est le principal facteur de régulation de cet espace naturel ainsi que de la vie animale et végétale associée.

Elles sont caractérisées par la présence permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau disponible, douce, salée ou saumâtre¹.



Ce sont des réservoirs de biodiversité qui se distinguent par la présence d'une végétation dite hydrophile, c'est-à-dire qui préfère pousser dans les lieux humides. Dans les zones temporairement inondées, la végétation est capable de pousser dans l'eau, mais aussi de résister à la sécheresse. Enfin, elles abritent de façon continue ou momentanée des espèces animales dépendantes de ces espaces.

En Martinique, les zones humides sont nombreuses et diversifiées.

On estime qu'il y en a 1 230 sur l'île, recouvrant une surface totale d'environ 2 700 hectares, soit l'équivalent de 5 000 terrains de football !



¹ composée d'eau de mer et d'eau douce



Les différents types de



Etang de Mignot

Les étangs et mares sont les plus importants en nombre. Ils ont été créés par l'homme pour l'irrigation ou l'élevage. Ils sont surtout concentrés dans le sud de l'île.

Les lagunes sont des étendues d'eau salée peu profondes, parfois isolées de la mer par un cordon littoral. Une des plus connues en Martinique est la lagune des Salines à Sainte-Anne, qui est un refuge pour les oiseaux migrateurs.



Lagune des Salines



Mangrove de l'Anse Trabaud

Les mangroves sont les zones humides les plus emblématiques de la Martinique. Frontière entre la terre et la mer, elles sont les plus importantes en surfaces, même si elles ont régressé de 30% en 10 ans.

Les étangs et mares salés ou saumâtres sont des étendues d'eau permanentes dont le fonctionnement hydrologique n'est pas dépendant des milieux adjacents.



Etang salé de la Maison de la canne



Zones humides



Prairie humide de Carrère

Les marais et prairies herbacées saumâtres ou salés sont souvent situés en arrière mangrove. Ils sont dominés par de grandes herbes et parfois utilisés pour l'élevage.

Les zones humides d'altitude sont de véritables éponges situées au sommet des pitons ou de la Pelée. Elles retardent l'écoulement des précipitations grâce aux nombreuses mousses.



Zone humide de la Caldeira



Forêt marécageuse du Galion

Les forêts marécageuses littorales ou de bord de ruisseaux sont recouvertes d'eau 6 mois par an. Elles signalent en général des zones inondables. Cependant, l'urbanisation a détruit la plus grande partie de ces espaces.

Les bassins d'aquaculture ou d'épuration sont également des zones humides, d'intérêt économique.



Bassin d'épuration de Champflore



A quoi servent-elles ?

Les zones humides sont des milieux aux fonctions et valeurs multiples :

Des fonctions hydrologiques



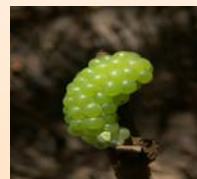
- Atténuation des inondations et des crues
- Protection des rivages contre l'érosion
- Stabilisation de la sédimentation littorale
- Stockage des eaux
- Soutien des débits d'étiage ¹
- Recharge des aquifères ²



Des fonctions biologiques



- Réserve de biodiversité
- Site de reproduction et de nourrissage
- Zone d'échange biologique
- Corridor écologique
- Zone d'accueil et de repos pour les oiseaux migrateurs



Des fonctions économiques

- Ressource d'eau pour l'agriculture et l'industrie
- Pêche, aquaculture
- Tourisme



1 Période où le débit d'un cours d'eau atteint son niveau le plus bas.

2 Couche de terrain poreuse et perméable contenant une nappe d'eau souterraine.



Des milieux vulnérables et menacés !

Les différentes fonctions des zones humides sont généralement méconnues et dévalorisées. Elles ont longtemps été qualifiées d'espaces insalubres et considérées comme des zones foncières bon marché.

La pression urbaine, le développement de l'agriculture et l'essor des activités touristiques ont notamment été à l'origine de leur dégradation et disparition.

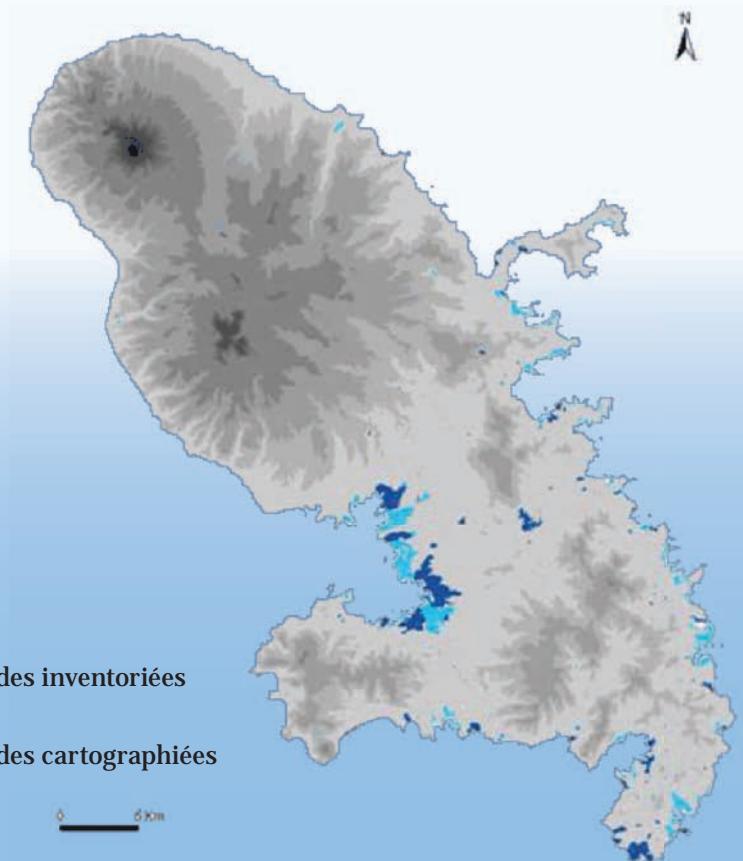
Aujourd'hui, les zones humides ont acquis le statut d'infrastructure naturelle. Que l'on touche à l'une de ses composantes et c'est l'environnement tout entier qui risque d'être perturbé.

Les zones humides font partie du patrimoine martiniquais. Leur disparition entraînera de nombreux dégâts :

- une forte altération du paysage par une extension non maîtrisée de l'urbanisme,
- la disparition des activités socio économiques qui leur sont liées,
- la mise en danger de l'équilibre hydrologique de l'île,
- une perte de biodiversité.



Localisation des principales zones humides





Les zones humides, un enjeu international



RAMSAR : une convention pour les zones humides

Reconnaissant l'interdépendance de l'Homme et de son environnement et considérant comme fondamentales les fonctions écologiques et économiques des zones humides, ces espaces ont été reconnus d'intérêt international.

En 1971, la **convention de Ramsar**, signée en Iran, a pour objectif de protéger les zones humides en rationalisant l'utilisation de ces espaces et de leurs ressources. Elle sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale.

Secrétariat Ramsar
28, rue Mauverney
CH-1196 Gland-Suisse
e-mail : ramsar@ramsar.org

Chaque année,
célébrons les
zones humides
le

2
février

Journée
internationale
des zones
humides

en souvenir de
la signature de
la convention de
Ramsar, adoptée
le 2 février 1971.





Pour en savoir plus

**PARC NATUREL RÉGIONAL
DE LA MARTINIQUE**

Maison du Parc - Domaine de Tivoli

97 205 Fort de France cedex

0596 64 42 59

OFFICE DE L'EAU

7, avenue Condorcet - BP 32 - 97 201 Fort de France

0596 48 47 20

DIREN

Immeuble Massal

4 boulevard Verdun - 97 200 Fort de France

0596 71 30 05

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

7, avenue Condorcet - 97 200 Fort de France

0596 53 59 24

ONF

8, route de Moutte

BP 578 - 97 200 Fort de France

0596 60 70 70



Crédits photos et réalisation : Parc Naturel Régional de la Martinique - Service communication en collaboration avec la Direction de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

Parc Naturel Régional de la Martinique

Maison du Parc : Domaine de Tivoli BP 437 97205 Fort de France cedex
Tél : 05 96 64 42 59 - Fax : 05 96 64 72 27 - E-mail : pnrm@wanadoo.fr



*Les zones humides
sont au cœur du
développement
durable.
Ensemble,
préserverons-les !*